

Envoi : 20/01/2020

Réception par le Préfet : 20/01/2020

Publication : 24/01/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-6-1

Séance du vendredi 17 janvier 2020

PROGRAMME INTERREG V RHIN SUPERIEUR CONVENTION INTERREG DANS LE CADRE DU MICROPROJET RELATIF A L'OPERATION ÇA TURBINE DANS LE HAUT-RHIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH,
MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER,
MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'article 51 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- VU l'article 2 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- VU l'article L 110-1 du Code de l'Environnement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-7-6-1 du 1^{er} juillet 2019 relative à Ça turbine dans le Haut-Rhin les pionniers de la transition du 30 septembre au 4 octobre 2019
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 22 mars 2019 relative à la présentation du calendrier 2019 en matière de développement durable et du programme de la semaine des énergies,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention jointe en annexe relative au microprojet « Journées transfrontalières de rencontres et de réflexions autour de la transition énergétique, écologique et sociale » porté par le Département du Haut-Rhin dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- Prend acte du montant maximum alloué dans ce cadre au microprojet précité relatif à l'opération « ça turbine dans le Haut-Rhin » qui sera versé au Programme C672 Chapitre 74 Fonction 738 Nature 74772,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tous documents relatifs au versement de cette participation financière.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité